



Sapin gênant la vue au 3ème étage

Par **Bloublou**, le **26/06/2011** à **12:39**

Bonjour,

Voilà, j'ai acheter un appartement l'année dernière, qui se situe au 3ème étage et juste aux pieds de l'immeuble il y a un sapin qui arrive à ras de mon balcon. Il commence à me cacher la magnifique vue que j'ai sur la ville. Quels sont mes droits ? Puis-je demander la coupe de la tête du sapin ou son abattage ? Me conseillez vous d'en parler à mes voisins ou a mon syndic ?

Merci de vos réponses.

Et qu ' ont fait les occupants des 1° et 2° étages (juste en dessous) ?

Par **youris**, le **28/06/2011** à **09:36**

bjr,

la première chose à faire et d'en parler à votre syndic.

je suppose que le sapin appartient à la copropriété.

de toute manière il faudra une décision de l'a.g. pour décider ce qu'il y a lieu de faire.

cdt

Par **Bloublou**, le **28/06/2011** à **17:20**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Je vais suivre votre conseil et en parler à mon syndic. En espérant que je tombe sur des personnes compréhensives.